

CONSEIL MUNICIPAL – MARDI 28 JUIN 2022

PLAN D'ACTION DE MAÎTRISE ET D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

UN CONTEXTE TRES CONTRAINT

La fin d'année 2021 a été marquée par une hausse spectaculaire du prix des énergies s'expliquant principalement par la relance économique faisant suite aux confinements successifs.

En effet, la forte et soudaine demande en énergie a généré une importante tension sur les marchés qui a elle-même entraîné une hausse continue des tarifs, jusqu'à atteindre des montants encore inimaginables quelques mois auparavant.

<https://energiesdev.fr/prix-gaz-naturel/>

<https://energiesdev.fr/prix-electricite/>

UN CONTEXTE TRES CONTRAINT

Les Collectivités locales très fortement impactées

La guerre en Ukraine est venu perturber un marché déjà fortement tendu et a entraîné une augmentation continue du prix de l'énergie. D'autres facteurs sont venus aggraver la situation parmi lesquels un niveau de disponibilité constaté de la ressource nucléaire au plus bas, comparativement aux 30 dernières années.

Si le Gouvernement a bloqué les prix du gaz dès novembre 2021, et plafonné à +4% la hausse des tarifs de l'électricité en février, ces mesures ne concernent que les particuliers et certaines très petites collectivités en milieu rural.

"Les augmentations de coût de fourniture d'énergie s'échelonnent entre 30 et 300% pour l'électricité et le gaz", indiquait en janvier dernier l'Association des Maires de France (AMF) dans un courrier adressé au Premier ministre au mois de janvier 2022.

UN CONTEXTE TRES CONTRAINT

2022 : + 140 000 € de dépenses énergétiques

A Aureilhan, la dépense énergétique supplémentaire est évaluée à plus de 140 000 € en 2022 à consommation constante.

RAPPEL 1 point d'impôt = 36 586 euros

La guerre en Ukraine, déclenchée en février dernier, génèrera assurément des augmentations identiques pour 2023.

UN CONTEXTE TRES CONTRAINT

En 2022, la Commune d'Aureilhan a dû se résoudre à augmenter le taux de fiscalité de la taxe foncière de 1%.

Toutefois, cette augmentation ne permet pas de compenser la hausse des prix due à l'inflation, ni les hausses des prix du gaz (+122%) et de l'électricité (+40%).

Pour des raisons de solidarité et de justice sociale, la Municipalité d'Aureilhan ne peut raisonnablement pas augmenter indéfiniment sa fiscalité locale au rythme de ces hausses et faire peser uniquement l'effort sur les Aureilhanais payant la taxe foncière.

Par conséquent, un plan d'action, renforçant des mesures existantes, sera mis en place afin de maîtriser la consommation énergétique de la Commune.

1. Économiser et maîtriser les consommations au sein des bâtiments communaux
2. Adapter les équipements publics
3. Gérer l'éclairage public

LES 3 AXES DU PLAN D'ACTION ENERGIE

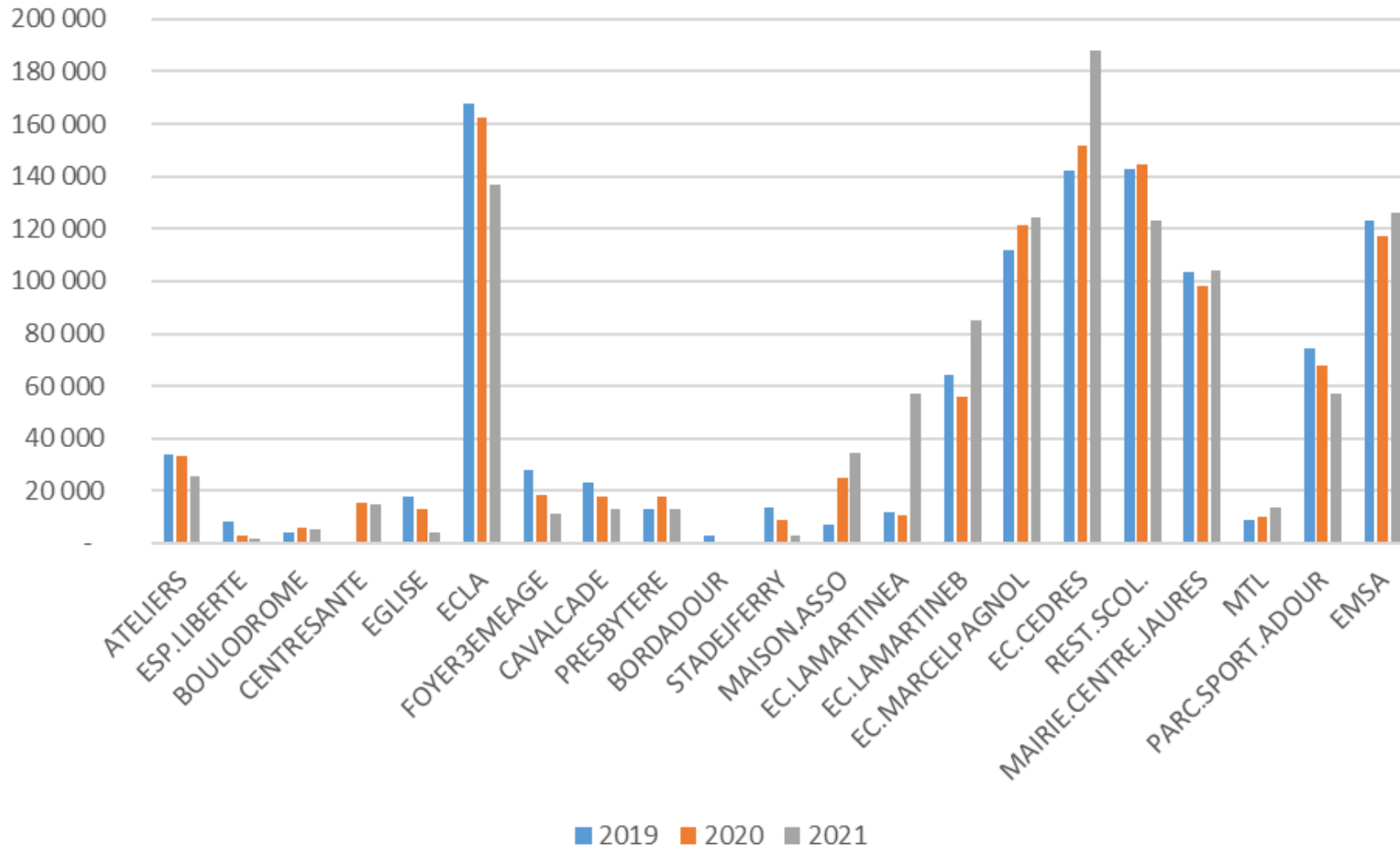
1. ECONOMISER ET MAITRISER LES CONSOMMATIONS DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

1. AGIR SUR LES COMPORTEMENTS DES UTILISATEURS

Des solutions simples et rapides peuvent être mises en place et avoir de bons résultats, mais nécessitent l'implication des utilisateurs. Aussi, une campagne de sensibilisation et de communication auprès des utilisateurs (agents et public utilisateurs des salles communales) sera conduite pour :

- **Sensibiliser** sur les dépenses engendrées par un degré de plus (en hiver) ou de moins (en été) sur le thermostat ;
- **Encourager** l'adéquation de l'habillement en fonction de la météo (pull chaud en hiver, vêtements aérés en été – regarder la météo de la journée avant de s'habiller...) ;
- **Aérer** des locaux par ouverture des fenêtres aux horaires propices (le matin en été, dans l'après midi en hiver) ;
- **Améliorer** la gestion des protections solaires (en été, fermer les protections solaires avant d'avoir trop chaud).

Evolution consommations d'énergie par bâtiment en kWh Final (Gaz + Electricité)



C'est sur cette base que nous avons décidé de concentrer nos efforts sur les bâtiments les plus énergivores, c'est-à-dire :

- **L'ECLA**, via le plan pluriannuel
- **Le restaurant scolaire**, via la réfection de la chaufferie (avec installation solaire thermique)
- L'audit énergétique effectué sur les **écoles**, via le Syndicat Départemental d'Energie en 2021.

Le graphique ci-dessus est obtenu en additionnant les consommations électriques et les consommations de gaz de chaque bâtiment.

2. AGIR SUR LES CONSOMMATIONS DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ

les Services Techniques suivent les consommations par bâtiment depuis plusieurs années.

Des relevés des compteurs (eau, gaz et électricité) sont effectués à une fréquence régulière (en moyenne tous les 2-3 mois) par nos agents.

Cette pratique permet de détecter des consommations anormales de manière assez rapide, mais aussi de mesurer l'évolution des consommations sur le long terme par la tenue de tableaux de bord.

Consommations d'électricité :

Généraliser la mise en place de minuteurs sur l'alimentation des radiateurs électriques présents dans les salles associatives, qui sont utilisées de manière épisodique :

- Local ASCA Boules Lyonnaises (travaux faits)
- Bureau de l'ASCA basket, sous-sol du Centre Jean Jaurès (faisabilité validée par les Services techniques, proposition en cours)
- Salle du Cloître
- Boulodrome
- Local de la Société Chorale et Cavalcade (faisabilité à l'étude)
- Vestiaire du Stade Jules Ferry

Pour les systèmes de chauffage avec pompe à chaleur, il s'agira de se rapprocher des constructeurs pour étudier l'installation de commandes centralisées des températures, en laissant un ajustement possible par l'utilisateur de +/- 1°C par rapport à la consigne générale. Les bâtiments concernés sont :

- La Maison Associative
- La Mairie
- Le Centre de santé

**Des études de faisabilité et des devis sont en cours.
Mise en œuvre prévue à l'automne 2022.**

**1. ECONOMISER ET
MAITRISER LES
CONSOMMATIONS DES
BÂTIMENTS COMMUNAUX**

IMPACTS

Les solutions de maîtrise de l'énergie sans investissement lourd sur le bâti ou la production de chauffage/rafraichissement sont peu nombreuses et, dans tous les cas, nécessitent la participation active des utilisateurs.

2. ADAPTER LES EQUIPEMENTS PUBLICS

Pour agir durablement et faire des économies, l'adaptation des bâtiments communaux est indispensable.

La Commune d'Aureilhan s'est déjà engagée dans cette démarche. Récemment, le restaurant scolaire a été pourvu de panneaux solaires thermiques et la future salle d'activités, rue de l'Industrie, sera également dotée de panneaux photovoltaïques qui contribueront à la maîtrise de la consommation d'énergie.

Actions en cours et à venir :

- **Salles communales** : Les Services Techniques étudient au cas par cas les opportunités
- **Ecoles** : une étude réalisée en 2021 a démontré que le retour sur investissement d'équipements était trop long. A présent, cette étude sera réévaluée à la vue des récentes et considérables hausses des prix de l'énergie.
- **Mairie** : une étude concernant la pose de panneaux photovoltaïques est en cours.
- **ECLA** : Travaux en cours

Dans les bâtiments chauffés au gaz, des actions menées cette année pourront être visibles, notamment :

- L'installation solaire thermique et la nouvelle chaufferie du restaurant scolaire ;
- Le remplacement de l'équipement chauffant et ventilant de l'auditorium de l'ECLA ;
- L'isolation du presbytère et des salles associatives de l'ancienne Mairie.

Améliorer la gestion des périodes de chauffe avec contrôle des températures d'ambiance pourra optimiser les consommations de gaz, notamment dans les écoles.

Les opérations de gros entretien à venir doivent intégrer de manière forte la notion d'économie d'énergie, notamment :

- La réfection de la toiture des cèdres : 2022/2023
- Le remplacement des radiateurs gaz de la salle du cloître
- L'étude en cours au SDE65 concernant la mise en place d'une chaufferie bois commune aux écoles Lamartine A et B, ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Mairie.

2. ADAPTER LES EQUIPEMENTS PUBLICS

IMPACTS

- Les effets à moyen et long terme montrent que ces investissements, lourds pour certains, n'impactent pas suffisamment les économies d'énergie, surtout dans un contexte de très forte hausse des coûts.
- D'autres actions plus efficaces et plus facilement mises en œuvre doivent donc être envisagées.

3. GERER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public à Aureilhan, c'est

Ratio :

Commune :

1 point lumineux pour 5 habitants

National :

1 point lumineux pour 5 habitants

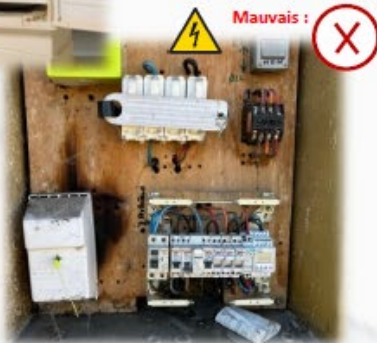
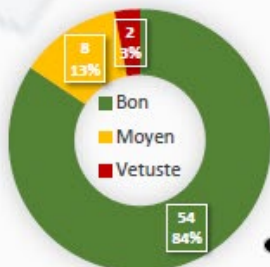


Source : diagnostic éclairage public réalisé par le SDE65 en 2022

ETAT DES LIEUX

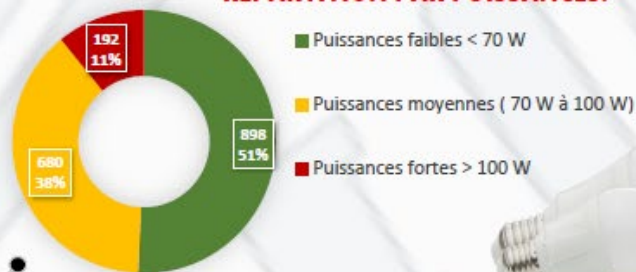


ETATS ELECTRIQUE DES ARMOIRES:

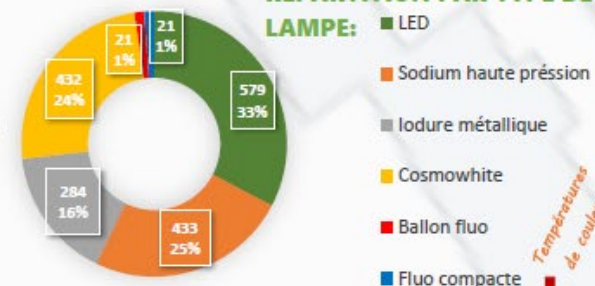


64 Armoires / 1770 Foyers

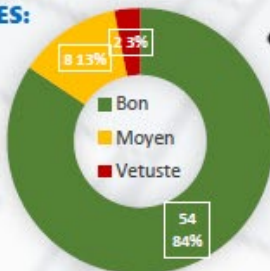
REPARTITION PAR PUISSANCES:



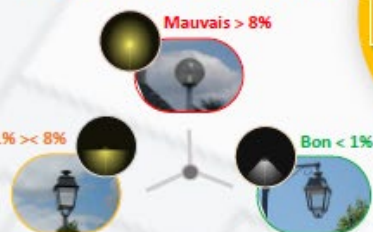
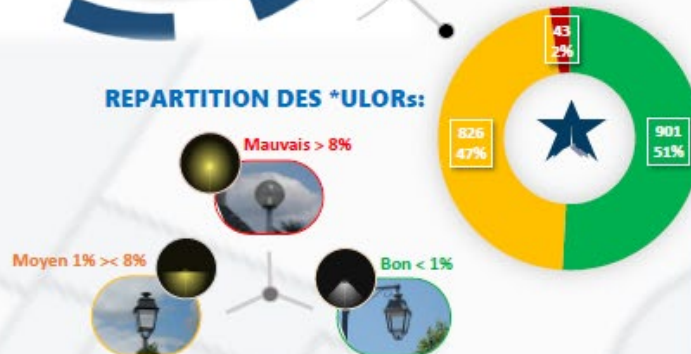
REPARTITION PAR TYPE DE LAMPE:



ETATS PHYSIQUE DES ARMOIRES:



REPARTITION DES *ULORs:



*ULOR (Upward Light Output Ratio) est la proportion de flux des lampes de tous les luminaires considérés qui est émis au-dessus du plan horizontal passant par les luminaires dans leur position d'installation.

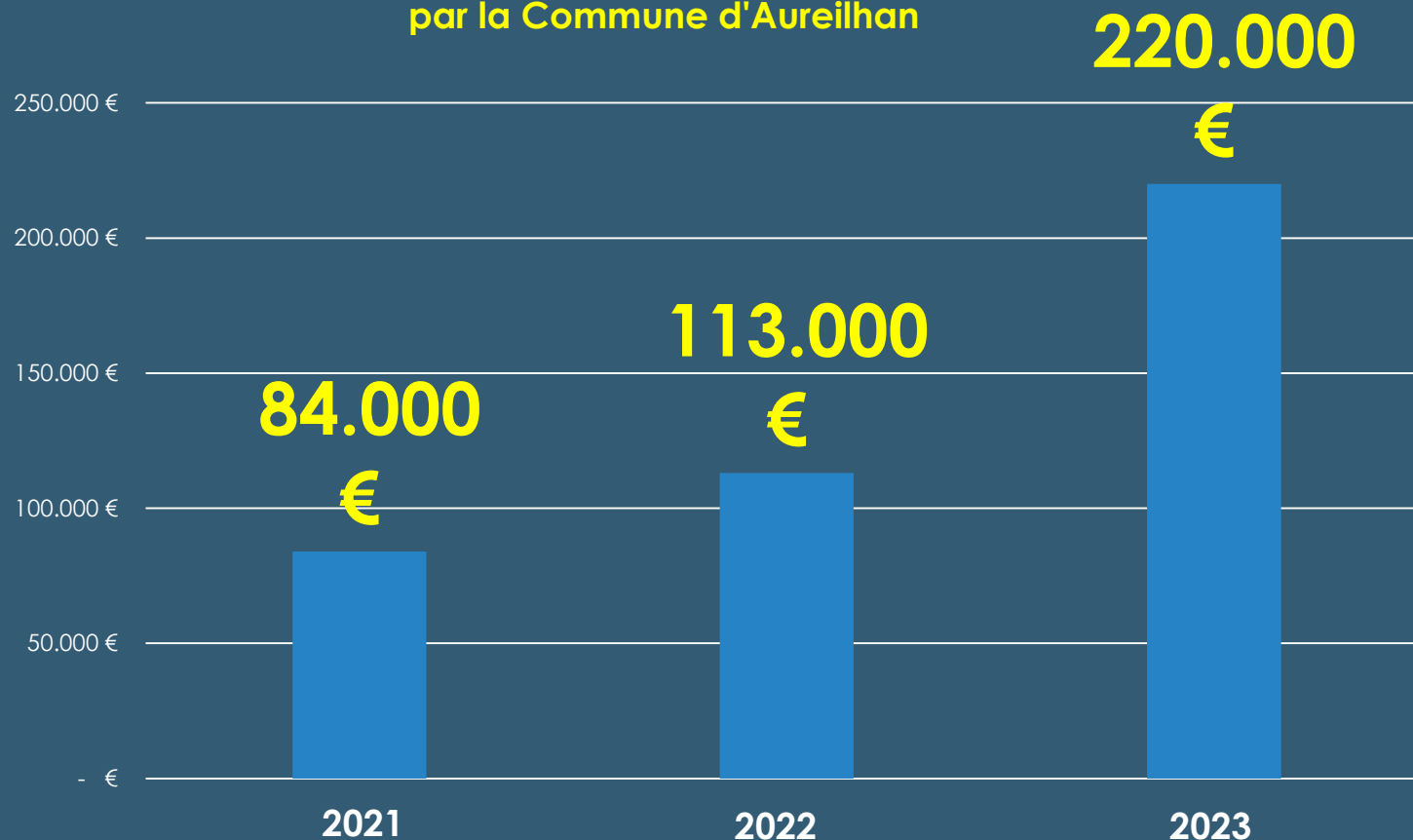
3. GERER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- 2014-2019 : 723 000 €, c'est le montant du programme pluriannuel d'investissement. La Commune a financé 438 720 € TTC. 776 points lumineux ont été remplacés.
- Des investissements ponctuels sont effectués toute l'année



3. GERER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Evolution des dépenses d'éclairage (à consommation constante)
par la Commune d'Aureilhan



Éteindre un lampadaire sur deux est techniquement et réglementairement impossible aujourd'hui du fait de la structuration du réseau de l'éclairage public.

Face à ces hausses de prix qui impactent déjà les investissements de la Commune, la solution d'économie la plus simple et la plus efficace à mettre en œuvre est l'extinction de l'éclairage public.

3. ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

UN CHOIX DE PLUS EN PLUS RÉPANDU

- De plus en plus de Communes décident de mettre en place la coupure nocturne, c'est-à-dire que, pendant une partie de la nuit, l'éclairage public est éteint. Ce dispositif permet ainsi de réaliser des économies d'énergie significatives. Mais pas seulement.
- La Ville de Tarbes a commencé à éteindre son éclairage public dans certains quartiers et à certaines heures de la nuit.
- D'autres Communes de l'Est de l'agglomération vont s'engager en 2022 avec Aureilhan dans cette démarche : Séméac, Bours, Orleix, Chis

3. ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

**MOINS
D'ÉCLAIRAGE,
MÊME
SÉCURITÉ**

- Absence de rapport de stricte causalité entre une extinction nocturne de l'éclairage public et une augmentation des crimes et délits. A ce titre, 80% des cambriolages sont observés en journée.
- Très faible densité de véhicules circulant entre 23h et 6h du matin sur la Commune d'Aureilhan, y compris sur les voies départementales et nationale.

3. ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

DE NOMBREUX BÉNÉFICES



Une contribution efficace et immédiate à la lutte contre le changement climatique et le gaspillage énergétique :

- Économies substantielles sur la consommation d'énergie et accroissement de la durée de vie des matériels.

Cette économie d'énergie est estimée entre 40% et 45%

3. ETEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

DE NOMBREUX BÉNÉFICES

- Protection du ciel et de l'environnement nocturnes
- Diminution importante de la pollution lumineuse et amélioration de la qualité du ciel nocturne, Aureilhan se situant à proximité de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé du Pic du Midi de Bigorre



3. ETEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

DE 23H à 06H

Les plages horaires envisagées de coupure de l'éclairage public sont les suivantes : une partie de la nuit, de 23h à 06h sur tout le territoire de la Commune.

Après une année test, un bilan sera réalisé afin d'ajuster si besoin ces plages horaires.

3. ETEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

COMMUNICATION



Cette démarche sera accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

- Un document d'information sera distribué dans tous les foyers aureilhanais au début du mois de juillet 2022
- L'information sera également visible dans l'espace public aureilhanais au travers des panneaux d'affichage de la Commune et sur le site web de la Commune
- Un panneau installé dans chaque entrée de la ville informera les usagers de la route de l'extinction de l'éclairage public sur le territoire de la Commune et les invitera à la prudence.
- Cette mesure fera l'objet d'une communication dans le prochain magazine municipal.

3. ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

IMPACTS

Cette mesure aura un effet important et immédiat sur la consommation d'énergie.

La consommation de l'éclairage public devrait baisser de 40% à 45%.

3. ETEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

POUR SUIVRE LES INVESTISSEMENTS

- Bien que l'extinction de l'éclairage public permette de diminuer les consommations, cela ne signifie pas pour autant que le réseau est moins énergivore dans ses phases de fonctionnement.
- Le renouvellement et la maintenance du parc éclairage restent indispensables.

CALENDRIER DES ACTIONS

Juillet-Août 2022

- A partir du 11 juillet : extinction de l'éclairage public
- Sensibilisation des utilisateurs des bâtiments communaux
- Actions sur le pilotage des consommations d'électricité et de gaz dans les bâtiments communaux

Septembre 2022

- Mise à jour des études sur la consommation des bâtiments

Juillet 2023

- Bilan annuel des actions mises en place, notamment l'extinction de l'éclairage public

CONSEIL MUNICIPAL – MARDI 28 JUIN 2022

PLAN D'ACTION DE MAÎTRISE ET D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE